



PRÉFECTURE DE LA REGION AQUITAINE
PREFECTURE DE LA GIRONDE

Recueil des Actes Administratifs

Le texte intégral, les annexes ou tableaux non inclus des actes insérés dans le présent recueil peuvent être consultés et obtenus, sur demande, auprès des directions ou mairies dont ils émanent.

Il est important d'en noter les références précises (objet, date et service émetteur).

Extrait de la circulaire du ministre de l'Intérieur du 15 juin 1989 :

“...L'insertion d'un texte administratif au recueil par voie d'extraits selon la théorie dite “des mentions essentielles” élaborée par le juge administratif peut être adoptée...”

Recueil consultable sur le site internet de la Préfecture de la Gironde
www.gironde.pref.gouv.fr

ISSN 1253-7292

Recueil des Actes Administratifs

Spécial N° 50 - du 27 octobre au 13 novembre 2009

Publié le 13/11/2009

- SOMMAIRE -

Thème Acte	Titre Acte	Date Signature
DELEGATIONS DE SIGNATURE - Services déconcentrés		
Arrêté	Subdélégation de signature de Monsieur Philippe CARRIERE, Inspecteur de l'Académie de Bordeaux, Directeur des Services départementaux de l'Education nationale des Pyrénées-Atlantiques	27/10/2009 p3
Arrêté	Subdélégation de signature de M. Michel DUVETTE, directeur départemental de l'équipement de la Gironde	02/11/2009 p4
Arrêté	Subdélégation de signature de M. Michel DUVETTE, directeur départemental de l'équipement, pour la représentation de la direction départementale de l'équipement devant les tribunaux	02/11/2009 p15
Décision	Subdélégation de signature de M. Michel DUVETTE, Directeur Départemental de l'Equipement de la Gironde, pour les fonctions d'ordonnateur secondaire délégué et en matière de Marchés à Procédure Adaptée (MAPA)	02/11/2009 p17
SERVICES VETERINAIRES		
Arrêté	Réglementation du transport et de l'abattage des ovins et caprins dans le cadre de l'Aïd El Kebir	13/11/2009 p24

Arrêté du 27 octobre 2009



Délégation de signature

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX CHANCELIER DES UNIVERSITES D'AQUITAINE

VU le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié par le décret n° 88-11 du 4 janvier 1988 ;

VU le décret du 16 juillet 2004 nommant Monsieur William MAROIS Recteur de l'Académie de Bordeaux ;

VU le décret du 8 octobre 2007 nommant Monsieur Philippe CARRIERE Inspecteur de l'Académie de BORDEAUX, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale des PYRENEES ATLANTIQUES ;

VU l'arrêté du 27 octobre 2009 portant nomination de Mme Marie-Odile POLLET PASCHAL dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR) Secrétaire générale de l'Inspection académique des Pyrénées Atlantiques ;

A R R E T E

ARTICLE PREMIER – L'article 2 de l'arrêté de délégation de signature de Monsieur Philippe CARRIERE Inspecteur de l'Académie de BORDEAUX, Directeur des Services départementaux de l'Education nationale des PYRENEES ATLANTIQUES, en date du 1^{er} octobre 2007 est modifié comme suit ;

ARTICLE 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe CARRIERE, délégation de signature est donnée à l'effet de signer les actes faisant l'objet de l'article 1^{er} de l'arrêté précité dans l'article 1^{er} du présent arrêté à :

- Madame Marie-Odile POLLET PASCHAL, Secrétaire générale ;

ARTICLE 3 - Le Secrétaire Général de l'Académie de BORDEAUX et l'Inspecteur de l'Académie de BORDEAUX, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale des PYRENEES ATLANTIQUES, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 27 octobre 2009

Le Recteur,

William MAROIS



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*Direction Départementale
de l'Équipement de la Gironde*

Bordeaux, le 02 novembre 2009

**ARRÊTÉ, pris au nom du Préfet, portant subdélégation de signature
de M. Michel DUVETTE, directeur départemental de l'équipement**

VU l'arrêté ministériel du 26 avril 2007, nommant M. Michel DUVETTE, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur départemental de l'équipement de la Gironde,

VU le décret du 29 avril 2009, nommant M. Dominique SCHMITT, préfet de la région Aquitaine, préfet de la zone de défense sud-ouest, préfet de la Gironde;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment les articles 43 et 44 modifiés par le décret n°2008-158 du 22 février 2008,

VU le décret n°2008-158 du 22 février 2008, relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

VU l'arrêté de délégation de signature de M. Michel DUVETTE, directeur départemental de l'équipement, en date du 25 mai 2009,

ARTICLE 1 : En cas d'absence de M. Michel DUVETTE, directeur départemental de l'équipement, la délégation de signature qui lui a été conférée sera exercée par Monsieur Alain GUESDON, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur délégué départemental de l'équipement de la Gironde et par Mme Véronique BEUVE, architecte et urbaniste de l'Etat, adjointe au directeur départemental de l'équipement de la Gironde.

ARTICLE 2 - Dans le cadre de leurs attributions respectives, délégation est également donnée à :

- Mme BILLET-YDIER Fabienne, administratrice civile hors classe, secrétaire générale,
- Mme SIMEON Frédérique, attachée principale d'administration de l'équipement, secrétaire générale adjointe,
- Mme LARRAUX Nathalie, ingénieure des travaux publics de l'Etat, préfiguration DDT,
- Mme CASSAGNE Danielle, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chargée du service transports sécurité et risques,
- M. GRALL Philippe, ingénieur des ponts et chaussées, chargé du service de l'habitat, de la ville et des quartiers et chargé de l'intérim du service de maîtrise d'ouvrage immobilière,
- M. SAMUEL Philippe, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du service de l'habitat, de la ville et des quartiers et chargé de l'intérim du service de maîtrise d'ouvrage immobilière,
- M. GILLON Joël, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chargé du service urbanisme aménagement et développement local,
- M. LEGRAIN Vincent, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du service urbanisme aménagement et développement local,
- M. KOSIMOR Frédéric, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chargé de la Division de l'Aire Bordelaise,
- M. GUEGAN Gérard, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chargé de la Division Gironde Intérieure,
- M. OYARZABAL Jean, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chargé du service maritime et de l'eau,
- M. PAINCHAULT Frédéric, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chargé de la Division Littorale,
- M. BERASTEGUI-VIDALLE Christian, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chargé de la Division des Bases Aériennes,
- M. SAINT-JEAN Serge, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef de la Division des Bases Aériennes,

ARTICLE 3 - Délégation de signature, dans le cadre de leurs attributions respectives, est également donnée à :

- M. GARDERE Michel, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargé de l'unité maîtrise ouvrage immobilière 1,
- Mme GARNIER Florence, technicien supérieur en chef de l'équipement, chargée de l'unité maîtrise ouvrage immobilière 2,
- M. ROBERT Luc, technicien supérieur principal de l'équipement, chargé de l'unité techniques et règles de construction,
- Mme LEMIERE Annie, technicien supérieur en chef de l'équipement, subdivision territoriale du Libournais,
- M. MAÏS Stéphane, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargé de la subdivision territoriale du Médoc,
- Mme MILAN Marina, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'équipement, subdivision territoriale du Médoc,
- M. JEANNEAU Franckie, technicien supérieur en chef de l'équipement, chargé de la subdivision territoriale de l'Aire Bordelaise,
- M. ARANDA Alain, secrétaire administratif de l'équipement, subdivision territoriale de l'Aire Bordelaise,
- M. DOSPITAL Hervé, technicien supérieur en chef de l'équipement, subdivision territoriale de l'Aire Bordelaise,
- Mme MIGUEL Véronique, attachée d'administration de l'équipement, chargée de la subdivision territoriale du Sud Gironde,
- M. MUSSEAU Alain, technicien supérieur de l'équipement, subdivision territoriale du Sud Gironde,

- M. LEMIERE Philippe, technicien supérieur en chef de l'équipement, chargé de la subdivision territoriale du Libournais et chargé de l'intérim de la subdivision territoriale de Haute Gironde,
- M. RENAUD Thierry, technicien supérieur de l'équipement, subdivision territoriale du Libournais,
- M. GUICHENEY Pascal, technicien supérieur en chef de l'équipement, subdivision territoriale de Haute Gironde,
- M. MORIN Pierre, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargé de la subdivision territoriale et maritime du Bassin d'Arcachon,
- Mme BOUSQUET Valérie, secrétaire administrative de l'équipement, subdivision territoriale de Haute Gironde,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants intéressant leur subdivision respective et celles dont ils assurent l'intérim :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents de catégorie B et C;

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

G3 à G34

G1 bis à G19 bis

K1.

En cas d'absence du chef de subdivision, délégation est également donnée uniquement en matière d'application des droits des sols (G3 à G34, G1 bis à G19bis – K1) aux agents de subdivisions désignés ci-après :

- Mme CHOQUET Barbara, secrétaire administrative de l'équipement, subdivision territoriale du Sud Gironde,
- M. PECHEREAU Philippe, technicien supérieur de l'équipement, subdivision territoriale du Libournais ,
- Mme DOSPITAL Bénédicte, secrétaire administrative de l'équipement, subdivision territoriale de l'Aire Bordelaise,
- Mme ROQUIGNY, secrétaire administrative de l'équipement, subdivision territoriale de l'Aire Bordelaise,
- M. DULOUE Alain, secrétaire administratif de l'équipement, subdivision territoriale du Sud Gironde,
- Mme JOSSE Claudine, secrétaire administrative de classe supérieure de l'équipement, subdivision territoriale et maritime du Bassin d'Arcachon,
- Mme MILAN Marina, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'équipement, subdivision territoriale du Médoc,
- M. GRAVE Éric, secrétaire administratif de l'équipement, subdivision territoriale du Médoc,
- Mme JAROSZ Christel, secrétaire administrative de l'équipement, subdivision territoriale de Haute Gironde,

ARTICLE 4 - Délégation de signature est également donnée dans le cadre de leurs attributions respectives à :

- M. MAJOR Stéphane, technicien supérieur en chef de l'équipement, chargé de la subdivision du VERDON,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

C7 et C8 pour ce qui concerne la gestion du balisage.

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de subdivision, ces délégations sont exercées par

- Mme FERRARI-PAILLET Stéphanie, secrétaire administrative de l'équipement, Adjointe, ou M. ANNE Gilles, technicien supérieur en chef, Adjoint, sauf C7 et C8 pour ce qui concerne la gestion du balisage.
- M. CAZALETS Henri, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargé de la cellule hydraulique,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants intéressant leur subdivision respective et celles dont ils assurent l'intérim :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents de catégorie B et C.

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

C9 à C13 pour ce qui concerne la police de l'eau et de la navigation.

- M. DEBINSKI Olivier, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargé de la cellule milieu aquatique,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants intéressant leur subdivision respective et celles dont ils assurent l'intérim :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents de catégorie B et C.

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

C9 à C13 pour ce qui concerne la police de l'eau et de la navigation.

- M. VEDRINE Pierre, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargé de mission littorale,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants : C1 à C13.

- M. MORIN Pierre, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargé de la subdivision territoriale et maritime du Bassin d'Arcachon,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

C1 à C6, C13 pour ce qui concerne la gestion du domaine public maritime et fluvial.

ARTICLE 5 - Délégation de signature est également donnée dans le cadre de leurs attributions respectives à :

- M. CRIQUI Gérard, directeur régional de l'équipement adjoint,

- M. MORTEMOSQUE Pierre, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chargé de la division des transports routiers, circulation et sécurité à la direction régionale de l'équipement,

- et M. ELION Jean-François, attaché d'administration de l'équipement à la direction régionale de l'équipement, en l'absence de M. MORTEMOSQUE Pierre,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

A1 à A16-A18 à A28 pour le personnel DDE positionné à la DRE.

- Mme MARMOTTAN Claudine, attachée principale d'administration de l'équipement, chargée du pôle gestion budgétaire des emplois et de la paie et chargée de l'unité gestion du personnel,

- Mme TEDDE Valérie, secrétaire administrative de l'équipement, pôle gestion budgétaire des emplois et de la paie,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants:

A1 à A33.

- M. DEMAISON Jean-François, agent contractuel de catégorie A, chargé du bureau des affaires juridiques et du contentieux,

pour les matières reprises sous les
numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents
des catégories B et C.

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

A36 - A37.

B2.

G43 bis – G45

G22 bis.

- M. BALZAMO Bernard, attaché d'administration de l'équipement, responsable du contentieux et adjoint au chef
du bureau des affaires juridiques et du contentieux,

pour les matières reprises sous les
numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents
des catégories B et C.

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

A36 - A37.

B2.

G43 bis – G45

G22 bis.

- M. GIULIANI Pierre, délégué au service du permis de conduire,

pour les matières reprises sous les
numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents
des catégories B et C.

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

B1.

B2.

D2.

D5.

- M. MATALONGA Jean-Luc, agent contractuel de catégorie A, chargé de l'unité sécurité transports au service
transports sécurité et risques,

pour les matières reprises sous les
numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents
des catégories B et C.

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

B1.

B2.

D2.

D5.

- Mme ROBERT Marie-Caroline, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'équipement, chargée de l'unité support au service transports sécurité et risques,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

B1.
B2.
D2.
D5.

- Mme ROSE Françoise, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargée de l'unité risques au service transports sécurité et risques,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

B1.
B2.
D2.
D5.
E1.

- M. MASREVERY Nicolas, attaché d'administration de l'équipement, chargé de l'unité risques 2 au service transports sécurité et risques,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

B1.
B2.
D2.
D5.
E1.

- M. BURLON Bruno, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de parc,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B, C et les OPA.

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

A35.

- Mme FRANCA Claude, secrétaire administrative de l'équipement, bureau administratif du PARC,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B, C et les OPA.

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

A35.

En cas d'absence du chef de subdivision, ces délégations seront exercées par les adjoints :

- M. Olivier HERSENT, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chargé de l'unité aménagement 1 de la Division de l'Aire Bordelaise,

pour les matières reprises sous les
numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

- M. BACHE Philippe, contractuel A, chargé de l'unité urbanisme aménagement 2 de la Division de l'Aire Bordelaise,

pour les matières reprises sous les
numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

- Mme BUFFARAL Fabienne, secrétaire administrative de l'équipement, chargée du secrétariat technique de la Division de l'Aire Bordelaise,

pour les matières reprises sous les
numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

- Mme AIROLDI Florence, secrétaire administrative de l'équipement, chargée du secrétariat technique de la Division Gironde Intérieure,

pour les matières reprises sous les
numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

- Mme MAUBERT-SBILE Karine, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargée de l'unité Aménagement Nord de la Division Gironde Intérieure,

pour les matières reprises sous les
numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

- Mme DE STOPPELLEIRE Sophie, attachée d'administration de l'équipement, chargée de l'unité Aménagement Sud de la Division Gironde Intérieure,

pour les matières reprises sous les
numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

- Mme JOUANNET Isabelle, technicien supérieur principal de l'équipement, adjointe à l'unité aménagement Nord de la Division Gironde Intérieure,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

- M. CONDEMINÉ Damien, contrôleur principal des travaux publics de l'Etat, subdivision territoriale du Médoc,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

- M. MOLENAT Jean-Pierre, agent contractuel, chargé du bureau tourisme de la Division Littorale,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

G35 à G42 partielle

G1 bis à G19 bis : ces délégations étant limitées aux autorisations concernant les terrains de camping et de caravanage et les P.R.L.

- Mme TINCHON Annie, secrétaire administrative de classe exceptionnelle des services extérieurs, adjointe au bureau tourisme de la Division Littorale,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants:

G35 à G42 partielle

G1 bis à G19 bis : ces délégations étant limitées aux autorisations concernant les terrains de camping et de caravanage et les P.R.L.

- Mme PAGES Adeline, ingénieure des travaux publics de l'Etat, Division Littorale,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

- Mme MIGUEL Alberto, attaché d'administration de l'équipement, Division Littorale,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

- Mme UGUEN Maëlle, ingénieure des travaux publics de l'Etat, service de l'habitat, de la ville et des quartiers,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

- M. MOURGUES Ghislain, attaché d'administration de l'équipement, service de l'habitat, de la ville et des quartiers,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

- Mme PARAT Dominique, secrétaire administrative de classe supérieure de l'équipement, chargée du bureau administratif et comptable au service de l'habitat, de la ville et des quartiers,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

- Mme BRELOT Danièle, agent contractuel, chargée du bureau financement du logement social au service de l'habitat, de la ville et des quartiers,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

F3 à F16 – F21 – F24 à F26.

- Mme FARGES Françoise, technicien supérieur de l'équipement, dans l'unité politique sociale de l'habitat au service de l'habitat, de la ville et des quartiers,

pour les matières reprises sous le numéro de code suivant :

F22 et bis.

- Mme STORA Virginie, attachée d'administration de l'équipement, chargée de l'unité politique sociale de l'habitat au service de l'habitat, de la ville et des quartiers,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

F1 – F2 – F17 à F22 bis.

- Mme PASCAL Nancy, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargée de l'unité droit au logement opposable et contingent prioritaire au service de l'habitat, de la ville et des quartiers,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

F1 – F2 – F17 à F22 bis.
F27 à F29.

- Mme TANAYS Véronique, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargée de l'unité amélioration de l'habitat ancien, au service de l'habitat, de la ville et des quartiers,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

F20.

- M. COUPE Fabien, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargé de l'unité études politique de l'habitat au service de l'habitat, de la ville et des quartiers,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

- Mme DARDENNE Valérie, attachée d'administration de l'équipement, chargée de l'unité commande publique,
- Mme DUPUCH Claudine, technicien supérieur en chef de l'équipement, chargée de l'unité conditions et outils de travail,
- M. DUPUCH Francis, technicien supérieur en chef de l'équipement, chargé de l'unité contrôle de gestion,
- M. LASNIER Odile, agent contractuel RIN de première catégorie, chargée de l'unité financière et comptable,
- Mme KAMPMEYER Flora, secrétaire administrative de l'équipement, chargée de l'unité assistance du secrétariat général,
- M. PEYRELONGUE Olivier, attaché d'administration de l'équipement, chargé de l'unité informatique,
- Mme PORTMANN Elisabeth, médecin de prévention,
- Mme PUGNERE Christine, chargée d'études documentaires, chargée de l'unité documentation archives,
- Mme DRIGNY Marie-Christine, conseillère sociale territoriale responsable de la région Aquitaine,

- Mme BRELOT Danièle, agent contractuel, chargée du bureau financement du logement social au service de l'habitat, de la ville et des quartiers,
- Mme STORA Virginie, attachée d'administration de l'équipement, chargée de l'unité politique sociale de l'habitat au service de l'habitat, de la ville et des quartiers,
- Mme TANAYS Véronique, ingénieure des travaux publics de l'Etat, chargée de l'unité amélioration de l'habitat ancien, au service de l'habitat, de la ville et des quartiers,
- Mme PASCAL Nancy, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargée de l'unité droit au logement opposable et contingent prioritaire au service de l'habitat, de la ville et des quartiers,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT pour les agents des catégories B et C.

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

- M. POYARD Jérôme, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargé de la subdivision de Cazaux à la division des bases aériennes,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT,

A10 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT,

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de subdivision, ces délégations sont exercées M. MARTINEZ Génaro, contrôleur divisionnaire des travaux publics de l'Etat.

- Mlle FRUQUIERE Dominique, technicienne supérieure principale de l'équipement, chargée de l'intérim de la subdivision de Mérignac 1 à la division des bases aériennes,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT,

A10 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT,

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de subdivision, ces délégations sont exercées Mlle FRUQUIERE Dominique, technicienne supérieure principale de l'équipement.

- M. SENCEY Didier, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargé de la subdivision de Mérignac 2 à la division des bases aériennes,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT,

A10 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT,

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de subdivision, ces délégations sont exercées par M. CAMPERGUE Jean-François, agent contractuel, ou M. BUISAN Olivier, technicien supérieur de l'équipement, en cas d'absence ou d'empêchement de MM. SENCEY et CAMPERGUE.

- M. NEBOUT Olivier, technicien supérieur principal de l'équipement, chargé du bureau maîtrise d'ouvrage à la division des bases aériennes,
- Mme CONREUR Monique, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'équipement, chargé du bureau gestion administrative à la division des bases aériennes,
- Mme TEXIER Marie-Christine, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'équipement, chargé du bureau domaine aéronautique à la division des bases aériennes,

pour les matières reprises sous les numéros de code suivants :

A9 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT,

A27 partielle, cette délégation étant limitée à l'octroi de congés annuels et jours RTT.

ARTICLE 6 - La signature des bénéficiaires de la présente délégation, lorsqu'elle est apposée sur les documents écrits doit être précédée de la mention "Pour le Préfet, le Directeur Départemental de l'Équipement, délégué".

ARTICLE 7 – L'arrêté, pris au nom du Préfet, portant subdélégation de signature de M. Michel DUVETTE, directeur départemental de l'équipement, en date du 1er septembre, est abrogé.

Le Directeur Départemental de l'Équipement de la Gironde

Signé

Michel DUVETTE



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*Direction Départementale
de l'Équipement de la Gironde*

Bordeaux, le 02 novembre 2009

**ARRÊTÉ, pris au nom du Préfet, portant subdélégation de signature
de M. Michel DUVETTE, directeur départemental de l'équipement**

Vu le décret du 29 avril 2009, nommant M. Dominique SCHMITT, préfet de la région Aquitaine, préfet de la zone de défense sud-ouest, préfet de la Gironde;

VU l'arrêté ministériel du 26 avril 2007, nommant M. Michel DUVETTE, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur départemental de l'équipement de la Gironde,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment les articles 43 et 44 modifiés par le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

VU l'arrêté préfectoral en date du 25 mai 2009 donnant délégation à M. Michel DUVETTE, directeur départemental de l'équipement de la Gironde, pour la représentation de la direction départementale de l'équipement devant les tribunaux,

ARTICLE 1 : Délégation est également donnée à :

- Monsieur Alain GUESDON, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur délégué départemental de l'équipement de la Gironde,

- Mme Véronique BEUVE, architecte et urbaniste de l'Etat, adjointe au directeur départemental de l'équipement de la Gironde;

- M. Philippe GRALL, ingénieur des ponts et chaussées, chef du service de l'habitat, de la ville et des quartiers et chargé de l'intérim du service de maîtrise d'ouvrage immobilière,

- M. Philippe SAMUEL, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'état, adjoint au chef du service de l'habitat, de la ville et des quartiers et chargé de l'intérim du service de maîtrise d'ouvrage immobilière,

- M. Jean-François DEMAISON, agent contractuel, chef du service juridique et contentieux;

- M. Bernard BALZAMO, attaché d'administration de l'équipement, responsable contentieux et adjoint au chef du service juridique et contentieux;

-- M. Monique MAYENC, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au responsable contentieux ;

M. Luc ROBERT, technicien supérieur en chef de l'équipement, chef de l'unité techniques et règles de construction au service maîtrise d'ouvrage immobilière;

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et le directeur départemental de l'équipement de la Gironde, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

ARTICLE 3 – L'arrêté, pris au nom du Préfet, portant subdélégation de signature de M. Michel DUVETTE, directeur départemental de l'équipement, en date du 1er septembre 2009, est abrogé.

Le Directeur Départemental de l'Equipement de la Gironde

Signé

Michel DUVETTE



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*Direction Départementale de l'Équipement de la Gironde
Secrétariat Général*

DECISION

Subdélégation de signature de M. Michel DUVETTE, Directeur Départemental de l'Équipement de la Gironde, pour les fonctions d'ordonnateur secondaire délégué et en matière de Marchés à Procédure Adaptée (MAPA)

Le Directeur Départemental de l'Équipement de la Gironde,

- VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les Régions et les Départements,
- VU le code des marchés publics et notamment ses articles 20 et 28 issus du décret n° 2006-975 du 1er août 2006 modifié,
- VU l'arrêté de M. le Préfet en date du 25 mai 2009, donnant délégation de signature à M. Michel DUVETTE, Directeur Départemental de l'Équipement de la GIRONDE, à l'effet d'assurer les fonctions d'ordonnateur secondaire délégué et l'autorisant à subdéléguer sa signature à ses subordonnés et à l'effet de signer les marchés et tous les actes dévolus à l'autorité compétente représentant le pouvoir adjudicateur pour toutes les affaires dont le Directeur Départemental de l'Équipement est ordonnateur secondaire délégué,
- VU la délégation du 03 décembre 2007 donnée à Mme BILLET-YDIER, Secrétaire Générale de la Direction Départementale de l'Équipement de la Gironde, pour la tenue de la comptabilité générale du compte de commerce,
- VU la lettre du Ministre d'Etat en charge du MEEDDAT du 16 février 2009 confiant à M. Philippe COURTOIS la mission de préfiguration de l'opération d'intérêt national Bordeaux-Euratlantique.

DECIDE :

ARTICLE 1

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes à :

M.GUESDON Alain, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur Délégué Départemental de l'Equipement de la Gironde,

Mme BEUVE Véronique, Architecte et Urbaniste de l'Etat, Adjointe au Directeur Départemental de l'Equipement.

ARTICLE 1 BIS

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes relatives à la mission de préfiguration de l'opération d'intérêt national Bordeaux-Euratlantique à :

M.COURTOIS Philippe, Responsable de la mission de préfiguration.

En cas d'absence ou d'empêchement, cette même subdélégation est accordée à :

Mme CONTAMINE Carole, Ingénieure des Ponts et Chaussées, Responsable de la stratégie urbaine au sein de la mission de préfiguration de l'opération d'intérêt national Bordeaux-Euratlantique;

M. BOUTIN Jean-Michel, Ingénieur Divisionnaire des TPE, Responsable des infrastructures et des déplacements au sein de la mission de préfiguration de l'opération d'intérêt national Bordeaux-Euratlantique.

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à :

Mme BILLET-YDIER Fabienne, Administratrice Civile hors classe, Secrétaire Générale,
Mme SIMEON Frédérique, Attachée Principale d' Administration de l'Equipement, Secrétaire Générale Adjointe.

À l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes à l'exception :

- des engagements juridiques relatifs aux subventions et décisions de toute nature, à passer en dehors du cadre du code des marchés publics
- des engagements juridiques pour la signature des marchés publics passés suivant une procédure adaptée lorsque leur montant est supérieur à 10 000 euros pour les prestations intellectuelles et 20 000 euros pour les autres natures de prestations (bons ou lettre de commande, MAPA).

ARTICLE 3

Subdélégation de signature est donnée aux Chefs de services désignés ci-dessous :

M. KOSIMOR Frédéric, Ingénieur Divisionnaire des TPE, Chargé de la Division de l'Aire Bordelaise,

M. PAINCHAULT Frédéric, Ingénieur Divisionnaire des TPE, Chef de la Division Littorale,

Mme CASSAGNE Danielle, Ingénieure Divisionnaire des TPE, Chef du Service Transports Sécurité et Risques,

M. OYARZABAL Jean, Ingénieur Divisionnaire des TPE, Chef du Service Maritime et Eau,

M. GRALL Philippe, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Chef du Service de l'Habitat, de la Ville et des Quartiers et chargé de l'intérim du Service de Maîtrise d' Ouvrage Immobilière,

M. SAMUEL Philippe, Ingénieur Divisionnaire des TPE, Adjoint au Chef du Service de l'Habitat, de la Ville et des Quartiers et chargé de l'intérim du Service de Maîtrise d' Ouvrage Immobilière,

M. GUEGAN Gérard, Ingénieur Divisionnaire des TPE, Chef de la Division Gironde Intérieure,

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences ou des intérim qu'ils exercent :

- les engagements juridiques pour la signature des marchés publics passés suivant une procédure adaptée lorsque leur montant est inférieur à 10 000 euros pour les prestations intellectuelles et 20 000 euros pour les autres natures de prestations (bons ou lettre de commande, MAPA)
- les propositions d'engagement et les pièces justificatives les accompagnant
- les pièces de constatation des dépenses et des recettes.

ARTICLE 4

Subdélégation de signature est donnée à :

M. GRALL Philippe, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Chef du Service de l'Habitat, de la Ville et des Quartiers et chargé de l'intérim du Service de Maîtrise d' Ouvrage Immobilière,

M. SAMUEL Philippe, Ingénieur Divisionnaire des TPE, Adjoint au Chef du Service de l'Habitat, de la Ville et des Quartiers et chargé de l'intérim du Service de Maîtrise d' Ouvrage Immobilière,

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences ou des intérim qu'ils exercent :

- les décisions d'attributions de subventions et les engagements juridiques : pour l'amélioration de l'habitat ainsi que pour la construction, l'acquisition et l'amélioration de logements locatifs par les collectivités locales, les établissements publics, les sociétés d'économie mixte pour des opérations dont le principe a été retenu dans le cadre de la programmation annuelle; pour l'amélioration de logements locatifs ainsi que pour la construction, l'acquisition-amélioration de logements locatifs appartenant aux organismes d'HLM pour des opérations dont le principe a été retenu dans le cadre de la programmation annuelle.
- les engagements juridiques pour la signature des marchés publics passés suivant une procédure adaptée lorsque leur montant est inférieur à 10 000 euros pour les prestations intellectuelles et 20 000 euros pour les autres natures de prestations (bons ou lettre de commande, MAPA)
- les propositions d'engagement et les pièces justificatives les accompagnant
- les pièces de constatation des dépenses et des recettes.

ARTICLE 5

Subdélégation de signature est donnée à M. GILLON Joël, Ingénieur Divisionnaire des TPE, Chef du Service Urbanisme Aménagement et Développement Local à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences

- les engagements juridiques pour la signature des marchés publics passés suivant une procédure adaptée lorsque leur montant est inférieur à 10 000 euros pour les prestations intellectuelles et 20 000 euros pour les autres natures de prestations (bons ou lettre de commande, MAPA)
- les engagements juridiques relatifs aux subventions et décisions de toute nature, à passer en dehors du cadre du code des marchés public
- les propositions d'engagement et les pièces justificatives les accompagnant
- les pièces de constatation des dépenses et des recettes, les titres de perception relatifs à l'activité d'ingénierie publique, titres émis par l'application GIPSE.

En cas d'absence ou d'empêchement, cette même subdélégation est accordée à M. LEGRAIN Vincent, Ingénieur Divisionnaire des TPE, Adjoint au Chef du Service Urbanisme Aménagement et Développement Local.

ARTICLE 6

Délégation de signature est accordée en ce qui concerne le compte de commerce en sa qualité de mandataire à Mme BILLET-YDIER Fabienne, Administratrice Civile hors classe, Secrétaire Générale, à l'effet de signer dans le cadre des ses attributions et compétences :

- les engagements juridiques pour la signature des marchés publics passés suivant une procédure adaptée lorsque leur montant est inférieur à 10 000 euros pour les prestations intellectuelles et 20 000 euros pour les autres natures de prestations (bons ou lettre de commande, MAPA)
- les pièces comptables et documents relatifs à l'émission des titres de perceptions
- Les pièces de constatation, de liquidation de dépenses et de recettes.

Cette même délégation est accordée à M. BURLON Bruno, Ingénieur des TPE, Chef du Parc. Cette délégation est limitée à 4 000 euros pour ce qui concerne la signature des marchés.

En cas d'absence ou d'empêchement, cette même délégation est accordée à Mme FRANCA Claude, Secrétaire Administrative, Adjointe au Chef du Parc.

ARTICLE 7

Subdélégation de signature est accordée à Mme Odile LASNIER, Agent contractuel RIN de première catégorie, Chef de l'Unité Financière Cité, Chef Comptable, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, l'ensemble des documents comptables nécessaires à la tenue de la comptabilité du service notamment :

- la comptabilisation des dossiers d'affectation des opérations comptables et la comptabilisation des engagements juridiques transmis par les services, en vue, si nécessaire, de leur présentation au Contrôle Financier Déconcentré
- toutes pièces comptables ou document relatif à l'ordonnancement des recettes et des dépenses.

En cas d'absence ou d'empêchement, cette même subdélégation est accordée à Mme Diane MARCOVICH, Secrétaire Administrative, Adjointe à la Chef Comptable.

ARTICLE 8

Subdélégation de signature est donnée aux Chefs d'Unité et agents désignés ci-dessous :

Chefs d'Unité	Agents désignés
Mme AIROLDI Florence, Secrétaire Administrative, chargée du secrétariat technique de la Division Gironde Intérieure	
Mme MIGUEL Véronique, Attachée d'Administration de l'Equipement, Chef de la Subdivision Territoriale du Sud Gironde	
M. LEMIERE Philippe, Technicien Supérieur en Chef de l'Equipement, Chef de la Subdivision Territoriale du Libournais et Chef de la Subdivision Territoriale de Haute Gironde par intérim	
M. MAJOR Stéphane, Technicien Supérieur en Chef de l'Equipement, Chef de la Subdivision du Verdon	Mme FERRARI-PAILLET Stéphanie, Secrétaire Administrative, Adjointe au Chef de la Subdivision du Verdon, M. ANNE Gilles, Technicien Supérieur en Chef de l'Equipement, Subdivision du Verdon
M. BURLON Bruno, Ingénieur des TPE, Chef du Parc	Mme FRANCA Claude, Secrétaire Administrative, Adjointe au Chef du Parc M.COUTANT Olivier, Chef de Chantier, Parc M. LUSSEAU Nicolas, Responsable Travaux, Parc M.LABALETTE Frédéric, Responsable Travaux, Parc M PETIT Georges, Chef Atelier A, Parc M.GENSOUS Jean-Claude, Chef Magasin B, Parc M.MARTY Christophe, Responsable Magasin, Parc M.SCHIANO Yves, Contremaître A, Parc
Mme PARAT Dominique, Secrétaire Administrative de Classe Supérieure, Responsable du Bureau Administratif du Service de l'Habitat, de la Ville et des Quartiers	
Mme PUGNERE Christine, chargée d'étude documentaire, Chef de l'Unité documentation au Secrétariat Général	
Mme ROBERT Marie-Caroline, Secrétaire Administrative de Classe Exceptionnelle, Chef de l'Unité Support du Service Transports Sécurité et Risques	
M. MATALONGA Jean-Luc, Agent Contractuel de catégorie A, Chef de l'Unité Sécurité Transports au Service Transports Sécurité et Risques	
M.GIULIANI Pierre, Délégué au Service du Permis de Conduire au Service Transports Sécurité et Risques	
M.RICARD Georges, Ingénieur Divisionnaire des TPE, Secrétaire Général à la MIGT 06	

M. MAÏS Stéphane, Ingénieur des TPE, Chef de la Subdivision Territoriale du Médoc	
M.MORIN Pierre, Ingénieur des TPE, Chef de la Subdivision Territoriale et Maritime du Bassin d'Arcachon	
M.TUFFIERE Jean, Ingénieur Divisionnaire des TPE, Délégué Régional de l'ANAH	

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques dans les limites des budgets qui leur sont notifiés, en vue notamment d'engager les dépenses des marchés publics suivant la procédure des marchés publics passés suivant une procédure adaptée, dont le montant est inférieur à 4 000 euros.
- Les pièces de constatation de dépenses et de recettes.

ARTICLE 9

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-dessous, à l'effet de signer les bons de transports :

- Mme DUPUCH Claudine, Technicienne Supérieure en Chef de l'Equipeement, Chef de l'Unité Conditions et Outils de Travail au Secrétariat Général,
- Mme ROUGIER Muriel, Secrétaire Administrative, Adjointe au Chef de l'Unité Conditions et Outils de Travail au Secrétariat Général.

ARTICLE 10

Subdélégation de signature est donnée Mme LECUONA-ZUMELAGA Monique, Secrétaire Administrative, Chef de l'Unité Comptable Cité, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les engagements juridiques de toute nature, en vue notamment d'engager les dépenses des marchés publics suivant la procédure des marchés publics passés suivant une procédure adaptée, dont le montant est inférieur à 4 000 euros
- la liquidation des dépenses.

En cas d'absence ou d'empêchement, cette même subdélégation est accordée à Mme DUPUCH Claudine, Technicienne Supérieure en Chef de l'Equipeement, Chef de l'Unité Conditions et Outils de Travail au Secrétariat Général à l'exception de la liquidation des dépenses.

ARTICLE 11

Subdélégation de signature est donnée Mme BERGALONNE Sylvie, Adjoint Administratif, à l'Unité Comptable Cité, à l'effet de signer :

- la liquidation des dépenses sauf celles pour le compte des unités suivantes : COT, Contentieux, Informatique, Formation, CGMC, Direction, Cabinet, Communication, Documentation, STSR (prog 0207 et 0226), MIGT, MIILOS, DRANAH.

ARTICLE 12

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-dessous, à l'effet de signer les documents de liaison avec la Trésorerie générale relatifs au salaires :

- Mme MARMOTTAN Claudine, Attachée Principale d' Administration de l'Equipement, Responsable du Pôle Gestion Budgétaire des Emplois et de la Paie et chargée de l' Unité Gestion du Personnel,
- Mme TEDDE Valérie, Secrétaire Administrative, Pôle Gestion Budgétaire des Emplois et de la Paie,
- Mme BILLET-YDIER Fabienne, Administratrice Civile hors classe, Secrétaire Générale,
- Mme SIMEON Frédérique, Attachée Principale d' Administration de l'Equipement, Secrétaire Générale Adjointe.

ARTICLE 13

La signature des délégataires et des agents habilités dans les conditions prévues aux articles ci-dessus est accréditée auprès du comptable public.

ARTICLE 14

Mme la Secrétaire Générale est chargée de la mise à jour de l'arrêté interne et de la publication au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 15

La présente décision sera notifiée à M. le Trésorier Payeur Général de la GIRONDE, Comptable Assignataire, ainsi qu'à M. le Préfet de la GIRONDE.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

ARTICLE 16

La décision donnant subdélégation de signature pour les fonctions d'ordonnateur secondaire délégué et en matière de MAPA en date du 1er septembre 2009 est abrogée.

Fait à Bordeaux, le 02 novembre 2009

Le Directeur Départemental de l'Equipement

Signé

Michel DUVETTE



PRÉFECTURE DE LA RÉGION AQUITAINE

PREFECTURE DE LA GIRONDE

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GITRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2215-1;

Vu le code rural et notamment ses articles R 214-73 à R. 214-75, R. 215-8 et L. 237-2 I qui interdisent et sanctionnent l'abattage clandestin ;

Vu le code rural et notamment son article R. 653-31;

CONSIDERANT qu'à l'occasion de la fête musulmane de l'AID AL ADHA chaque année, plusieurs centaines d'ovins et de caprins vivants sont acheminés dans la Gironde pour y être abattus ou livrés aux particuliers en vue de la consommation dans le département ;

CONSIDERANT que de nombreux animaux sont abattus dans des conditions clandestines contraires aux règles d'hygiène préconisées en application de l'article L.231-1 du code rural et dans des conditions contraires aux règles de protection animale édictées en application de l'article L.214-3 du code rural ;

CONSIDERANT qu'afin de sauvegarder la santé publique, et d'assurer la protection animale, il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation et l'abattage des animaux vivants des espèces concernées ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services Vétérinaires de la Gironde ;

A R R E T E

Article 1^{er}

Aux fins du présent arrêté, on entend par :

- Exploitation : tout établissement, toute construction, ou dans le cas d'un élevage en plein air, tout lieu dans lequel des animaux sont détenus, élevés ou manipulés de manière permanente ou temporaire, à l'exception des cabinets ou cliniques vétérinaires. La présente définition concerne notamment les exploitations d'élevage et les centres de rassemblement, y compris les marchés.
- Détenteur : toute personne physique ou morale responsable d'animaux, même à titre temporaire, à l'exception des cabinets ou cliniques vétérinaires et des transporteurs.

Article 2

La détention d'ovins par toute personne non déclarée à l'établissement départemental ou interdépartemental de l'élevage, conformément à l'article R. 653-31 du code rural est interdite dans le département de la Gironde.

Article 3

Le transport d'ovins et de caprins vivants est interdit dans le département de la Gironde, sauf dans les cas suivants :

- le transport à destination des abattoirs agréés ainsi qu'à destination des cabinets ou cliniques vétérinaires ;
- le transport entre deux exploitations dont le détenteur des animaux a préalablement déclaré son activité d'élevage à l'établissement départemental ou interdépartemental de l'élevage, conformément à l'article R. 653-31 du code rural. Le passage des animaux par des centres de rassemblement est également autorisé si ces derniers sont déclarés à l'établissement départemental ou interdépartemental de l'élevage.

Article 4

L'abattage rituel est interdit hors des abattoirs agréés, conformément à l'article R. 214-73 du code rural.

Article 5

Le présent arrêté s'applique du vendredi 13 novembre au lundi 30 novembre 2009.

Article 6

Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets, le directeur de cabinet, le directeur départemental des services vétérinaires, le directeur départemental de la sécurité publique, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Gironde, les maires du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux, le 13 novembre 2009

Le Préfet,

Pour le Préfet
Le Directeur de Cabinet,
Pierre REGNAULT de LA MOTHE